

LES ENJEUX DE L'ORSA POUR LES FRPS

La France, dans le cadre de la transposition de la Directive IORP II, a choisi de faire une transposition ambitieuse de l'article 19, qui impose la réalisation d'une évaluation interne des risques (ORA).

Les Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire doivent ainsi produire une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

Si la demande est comparable à celle qui est faite aux organismes soumis à Solvabilité II, le contexte est lui, fondamentalement différent, car les FRPS font cette évaluation dans un cadre réglementaire propre, et qui ne fait pas le lien entre solvabilité réglementaire et évaluation des risques.

Il s'agit donc d'un exercice réellement nouveau et ambitieux, auquel doivent se livrer les 17 organismes ayant obtenu leur agrément FRPS.

Forsides vous propose, lors de la présentation consacrée à cet exercice, d'en analyser les enjeux, et de réfléchir au défis que posent sa mise en oeuvre pratique.

INTERVENANTS

Hamza RABHI - Director

Actuaire, Hamza a plus de 14 ans d'expérience dans le domaine de l'actuariat. Il a été responsable de la modélisation et des calculs du pilier 1 de Solvabilité 2, Directeur Technique et Directeur des Risques pour plusieurs compagnies d'assurance, Institution de Prévoyance et Mutuelle. Hamza a rejoint Forsides France en 2022 en tant que Director et intervient sur des problématiques d'assurance vie, en ALM, Solvabilité 2, Actuariat produit et inventaire ainsi qu'en gestion des risques.

Matthieu GRAY - Senior Manager

Senior Manager FORSIDES France, Matthieu a rejoint Forsides en 2022. Il a, auparavant, travaillé en tant que Directeur des risques groupe dans un conglomérat financier. Il a participé, entre 2011 et 2015, à la mise en place de la réglementation Solvabilité II, et de l'ORSA, au sein de l'ACPR, et dans les groupes de travail de l'EIOPA.

DÉROULEMENT

8h30 - 8h45 : Rappel sur la réglementation des FRPS

8h45 - 9h20 : Présentation des exigences de L'ORSA des FRPS

- Les exigences reprises de l'ORSA Solvabilité II
- Les exigences propres aux FRPS
- Les principaux enjeux de ce processus

9h20 - 9h30 : Echanges Q/R



En visioconférence

Ouverture à partir de 8h15

Le lien sera transmis avec la confirmation d'inscription